

Economie bleue

Suivant les décisions du 33^{ème} Conseil des ministres, le Secrétariat général de la COI a accéléré la mise en œuvre d'actions régionales en faveur du développement de l'économie bleue.

Dans ce cadre, la COI a notamment poursuivi sa collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) en vue de mener la réflexion, en tant qu'organisation régionale chef de file, sur le développement de l'économie bleue. En parallèle, la COI a mis en œuvre les premières activités de la composante AIODIS (îles africaines de l'Atlantique et de l'océan Indien) du projet SWIOFISH2 financé par la Banque mondiale.

COI-UNECA : plan d'action régional sur l'économie bleue

La COI, avec le soutien de l'UNECA, a mobilisé une expertise pour l'élaboration d'un projet de plan d'action régional sur l'économie bleue (PAREB). L'expert a effectué une mission de consultation auprès des acteurs nationaux en octobre – novembre 2019. A la suite de cette mission régionale, un atelier de validation technique du projet de PAREB a été organisé au Secrétariat général les 12 et 13 décembre 2019. Les représentants des Etats membres – OPL et représentants des institutions en lien avec l'économie bleue – ont confirmé l'intérêt d'un document partagé pour des actions collectives. Le PAREB a été affiné sur la base des échanges afin de prendre en compte les priorités communes. Des actions prioritaires ont ainsi été formulées. Les principaux points du PAREB à retenir, conformément aux observations de l'atelier technique sont :

- ❖ **Trois grands principes** de base sous-tendent la mise en œuvre de l'économie bleue : l'économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.
- ❖ **Les défis** auxquels font face tant les pays de la région que la COI pour la mise en œuvre de l'économie bleue sont à la fois stratégiques et techniques. Ces défis sont transversaux à tous les secteurs et composantes de l'économie bleue, et à tous les pays de l'océan Indien et incluent principalement une structuration insuffisante de la mise en œuvre de l'économie bleue, l'absence de connaissances du potentiel, l'absence de comptabilité des activités et composantes de l'économie bleue, la trop faible création de valeur ajoutée, le déficit nutritionnel et l'absence d'approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d'outils de gestion spatio-temporelle.
- ❖ **Le PAREB se structure ainsi en 3 axes d'intervention.** Le premier, à l'échelle nationale, afin de structurer la mise en œuvre l'économie bleue ; le deuxième et le troisième, à l'échelle de la région, afin de concevoir et développer de concert des initiatives régionales fédératrices et mettre en œuvre des actions clés de coopération et d'intégration régionale. Les trois axes d'intervention du PAREB proposés sont :
 - **Structuration de l'EB dans les États membres de la COI** : La structuration se fait autour de 5 piliers que sont la définition du champ d'application de l'EB :

- *La connaissance du potentiel et des contraintes ;*
- *La coordination en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB ;*
- *L'expertise et les outils requis ;*
- *La communication (visibilité, sensibilisation et dissémination) ; et*
- *Le financement.*
- **Mise en œuvre de quatre initiatives régionales fédératrices.** Celles-ci concourent toutes à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent dans les secteurs suivants :
 - *Côtes et océan sans pollution et plastique*
 - *Bilan Carbone Positif*
 - *Santé écologique et bien-être humain*
 - *Explorations des énergies bleues*
- **Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale :** Focalisé sur 3 actions visant au renforcement de la coopération et de l'intégration régionale pour :
 - *La recherche et formation conjointe*
 - *Le développement des échanges intra régionaux par voie maritime*
 - *La conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille*

Le PAREB permettra à la COI de solliciter les partenaires au développement autour d'actions ciblées et convenues par les Etats membres.

La COI a également participé à la 23^{ème} Conférence du Comité intergouvernemental des hauts-fonctionnaires et experts pour l'Afrique de l'Est organisé par le bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est de l'UNECA en novembre 2019 à Asmara.

AIODIS : économie circulaire et économie bleue

La composante AIODIS du projet SWIOFISH2 financé par la Banque mondiale s'inscrit dans la mise en œuvre de « la Voie à suivre de Samoa » (*Samoa Pathway*) de 2014 et offre une plateforme aux Etats insulaires de l'Atlantique et de l'océan Indien (Cap Vert, Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) ainsi qu'à La France/Réunion (avec ses moyens propres) pour collaborer et partager leurs expériences en matière de gestion durable des territoires maritimes, d'innovation et de développement de l'économie bleue en tenant compte des défis du changement climatique.

La première réunion du projet AIODIS des 30 et 31 août 2018, aux Seychelles a permis d'identifier la promotion de l'économie circulaire comme un moyen de développer une économie bleue en phase avec les contraintes des territoires.

C'est dans cet esprit que la COI a organisé en 2019 la première édition du Blue Champion Award dont la finale s'est tenue en marge du Forum régional sur l'économie circulaire. Des représentants de tous les Etats AIODIS ont participé au forum régional du 9 au 11 décembre

2019 à Maurice. Ce forum a permis de faire le point sur les politiques et actions régionales, de prendre connaissance et de débattre des bonnes pratiques existantes dans les îles, notamment celles portées par des acteurs privés ou de la société civile.

La final du Blue Champion Award a réuni 12 finalistes parmi 34 candidatures reçues. Deux Mauriciens ont finalement été récompensés après évaluation par un jury indépendant, l'un pour une entreprise de production de matériaux biodégradables et ensemencés comme alternative aux plastiques à usage unique et le second pour un projet de nettoyage de zones marines ou lacustres afin de prévenir et diminuer la pollution en mer.

Ce double événement a démontré l'intérêt pour ce type de manifestation à laquelle de nombreux jeunes ont participé. Une seconde édition du Forum devrait être organisée.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Recommande au Conseil des ministres d'approuver le Plan d'action régional sur l'économie bleue et fait appel aux partenaires au développement pour un soutien en vue de sa mise en œuvre par le Secrétariat général ;
- b) Encourage le Secrétariat général à amplifier les actions de la composante AIODIS du projet SWIOFISH2, notamment en matière de plaidoyer, sensibilisation et appui aux Etats membres ;
- c) Remercie chaleureusement la Banque mondiale et l'UNECA pour leur soutien à la promotion de l'économie bleue au bénéfice des Etats membres de la COI.

Rappel de la décision du COPL de septembre 2018 :

Le Comité des OPL :

- a) Rappelle l'importance stratégique de l'économie bleue/océanique pour le développement soutenable de l'Indianocéanie et de ses Etats membres ;
- b) Soutient le Secrétariat général de la COI dans sa collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en vue de mener, en tant qu'organisation régionale chef de file, la réflexion sur le développement de l'économie bleue/océanique pour la région élargie de l'Afrique Orientale et Australe ;
- c) Se félicite de la concrétisation du Projet AIODIS et invite les pays à s'impliquer dans sa mise en œuvre.

Annexe : Plan d'action régionale sur l'économie bleue